

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf avril à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 02 avril 2021

**PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN Jean-Philippe
MARC-MARTIN Nicole JULIEN Gilles TEITGEN Carole DEBRUYNE Caroline
BOURVA Coralie LIONS Pascale**

Absent (s) excusé (s) : AUFRERE Olivier

Absent (s) non excusé (s) : THIBAULT Darig

Pouvoir (s) : M AUFRERE donne pouvoir à Mme TEITGEN

Secrétaire de séance : Nicole MARC-MARTIN

ORDRE DU JOUR

Adoption du règlement intérieur
Débat d'orientations budgétaires
Reprise délibération mise en place des commissions (commission appel d'offres)
Instauration du DPU (Droit de Prémption Urbain)
Questions diverses

Après approbation du conseil du 12 février 2021 et avant passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande de rajouter la délibération suivante :

« Suppression poste adjoint administratif principal à 14h hebdomadaires et création poste adjoint administratif principal à 7h hebdomadaires »

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur du conseil municipal, les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le maire présente à l'assemblée les grandes orientations des finances de la commune qui préfigurent les choix qui seront traduits en chiffres dans le futur budget 2021, ce débat d'orientation budgétaire a pour objet de débattre du contexte et des hypothèses retenues pour la préparation du futur budget 2021, en fournissant les informations utiles aux membres du conseil

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager les priorités budgétaires

Sont présentés des éléments d'analyse rétrospective et prospective :

Le contexte d'urgence sanitaire existant depuis plus de 1 an est toujours aussi important, et en ce qui concerne 2021, nous maintiendrons nos efforts de gestion et d'investissement, et de modération fiscale, tout en rappelant que le recul des concours financiers de l'état se poursuit. En dépit de ce contexte, les orientations annuelles et pluriannuelles de la politique générale de la commune se veulent saines et maîtrisées:

- Rénovation des voiries
- Rénovation extérieure de l'Eglise
- Travaux de sécurisation des entrées de bourg
- Aménagement sécuritaire du centre bourg

Monsieur le maire rappelle également que de débat d'orientation budgétaire, prévu par le code général des collectivités territoriales n'est obligatoire que pour les communes de 3 550 habitants et plus.

Le Conseil municipal, dit avoir procédé au débat d'orientations budgétaires de l'année 2021.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Composition de la commission finances

Le conseil municipal fixe le nombre de membres à 11 soit :

LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN Jean-Philippe MARC-MARTIN Nicole JULIEN Gilles TEITGEN Carole AUFRERE Olivier DEBRUYNE Caroline THIBAUT Darig BOURVA Coralie LIONS Pascale

Composition de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle l'article 22 du Code des marchés publics qui prévoit que la composition de la commission d'appel d'offres est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants pour les communes de moins de 3 500 hbts.

En conséquence, sont nommés

Président : M LIONS Gilles

Membres titulaires : FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN Jean-Philippe JULIEN Gilles

Membres suppléants : MARC-MARTIN Nicole BOURVA Coralie TEITGEN Carole

Composition de la commission PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La composition de la commission PLUi se compose des membres suivants :

LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, MARC-MARTIN Nicole, JULIEN Gilles, TEITGEN Carole, DEBRUYNE Caroline, BOURVA Coralie, LIONS Pascale

Votes : 10 pour

INSTAURATION DU DPU (Droit de Prémption Urbain)

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de la possibilité pour la commune , d'instituer un DROIT DE PREEMPTION URBAIN, sur un ou plusieurs périmètres délimités par la carte communale, en vue de la réalisation d'équipements ou de la réalisation d'une opération d'aménagement

Le conseil après en avoir délibéré, approuve l'instauration d'un DROIT DE PREEMPTION SIMPLIFIE dans les périmètres suivants:

- Périmètres délimitant les zones U de la carte communale, afin de pouvoir y réaliser la réalisation d'un bâtiment ou son aménagement pour un usage d'habitation à but locatif.

La vente des lots du lotissement « Les Cosses de Montchenu » est exclu du champ d'application de ce droit de préemption.

- Périmètre délimitant la zone Ua de la carte communale, afin de pouvoir réaliser l'aménagement d'espaces artisanaux à but locatif.


Votes : 10 pour

SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL A 14H ET CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL A 7H

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis la démission de la secrétaire comptable en juin 2019, c'est le comptable de la communauté de communes Val de Cher-Controis qui effectue la comptabilité via une convention. Cependant, il serait souhaitable de recruter une secrétaire comptable.

Après en avoir délibéré et en raison des besoins actuels de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint administratif principal à 14h hebdomadaires (sous réserve de l'avis du CTP) et de créer un poste d'adjoint administratif principal à 7h hebdomadaires pour les missions de comptabilité, paies et gestion du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H10
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.



The image shows a circular official seal on the left, featuring a central emblem and the text "MAIRIE" at the top and "LORÉ et CRENN" at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in cursive script, which appears to be "K. K. K." or similar, written over a horizontal line.